



SÉANCE ORDINAIRE  
19 FÉVRIER 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE DIX-SEPT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.**

**Sont présents formant quorum :**

Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, président  
Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, vice-président  
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

**Sont également présents :**

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes  
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

**Était absent :**

Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*Résolution RT 017-02-2018*

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2018**

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Appuyé de monsieur Yves Legault**

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 février 2018 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

*Résolution RT 018-02-2018*

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018**

**Il est proposé par monsieur Yves Legault**

**Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

*Résolution RT 019-02-2018*

3.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2018**

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Appuyé de monsieur Yves Legault**

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 19-02-2018 au montant de **6 129.76 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



## ● EXPLOITATION

### Résolution RT 020-02-2018

#### 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-090-10-2015, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Antoine Tardif;

**En conséquence,**

**Il est proposé par monsieur Yves Legault**

**Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de janvier 2018 soit approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### Résolution RT 021-02-2018

#### 4.2 TRAVAUX DE VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

**CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport de mesure des boues, réalisé par la firme Aquatech en décembre 2017;

**En conséquence,**

**Il est proposé par monsieur Yves Legault**

**Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu que le conseil d'administration est d'avis d'entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation des travaux de vidange des boues, à l'automne 2018, des cellules 2b et 3a des étangs aérés.

### Résolution RT 022-02-2018

#### 4.3 MANDAT POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUPAPES D'ADMISSION ET D'ÉVACUATION D'AIR POUR L'ANNÉE 2018

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Appuyé de monsieur Yves Legault**

Et unanimement résolu de mandater l'entrepreneur Aquatech aux fins de procéder à la vérification et l'entretien, bi-annuel, des soupapes d'admission et d'évacuation d'air de la conduite d'évacuation des eaux usées vers le lac, pour une somme d'au plus 3 300 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.



**Résolution RT 023-02-2018**

**4.4 RENOUVELLEMENT DU MANDAT RELATIF AUX ANALYSES DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2018**

*En conséquence,*

**Il est proposé par monsieur Yves Legault**

**Appuyé de madame Manon Robitaille**

*Et unanimement résolu de procéder au renouvellement du mandat à l'entreprise Environex aux fins de procéder aux analyses des eaux usées pour l'année 2018 pour une somme d'au plus 10 500 \$ plus les taxes applicables.*

*La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-453.*

**Résolution RT 024-02-2018**

**4.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ASSISTO INC. POUR COMPLÉTER LA DÉCLARATION 2017 DE L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS (INRP) EXIGÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET LA DÉCLARATION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES AU MDDEP**

**CONSIDÉRANT QUE** *la Loi canadienne sur l'environnement oblige de compléter l'inventaire national de rejet de polluants pour toutes les stations d'épuration qui rejettent plus de 10 000 m<sup>3</sup>/d d'eaux usées traitées dans l'environnement;*

**CONSIDÉRANT QUE** *la Régie de traitement doit produire la déclaration pour l'année 2017 au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2018;*

**CONSIDÉRANT** *l'offre de service de la firme ASSISTO Inc.;*

*En conséquence,*

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Appuyé de monsieur Yves Legault**

*Et unanimement résolu que le conseil d'administration mandate la firme ASSISTO Inc. aux fins de compléter la production de la déclaration de l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) exigées par Environnement Canada et la déclaration des rejets atmosphériques au MDDEP au prix forfaitaire de 5 100 \$ plus les taxes applicables. Les rapports seront déposés en juin 2018. L'offre de service est jointe au procès-verbal.*

*La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.*

**Résolution RT 025-02-2018**

**4.6 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES SURTENSIONS SUR L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE**

**CONSIDÉRANT** *le recensement de dommages aux composantes électriques de l'infrastructure d'assainissement;*

**CONSIDÉRANT** *les coûts importants relatifs aux réparations des composantes électriques;*



*En conséquence,*

**Il est proposé par monsieur Yves Legault**

**Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense de 7 760 \$, plus les taxes applicables, aux fins de fournir et d'installer un équipement de protection des surtensions de marque CleanVolt en amont de l'entrée électrique de 800 ampères du bâtiment de service de l'usine de traitement des eaux usées de manière à protéger les composantes électriques des surtensions.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-050-00-725 code complémentaire 18-001 et financée par les activités de fonctionnement.

**Résolution RT 026-02-2018**

**4.7 CAMPAGNE DE MESURES DE DÉBITS ET CHARGES ET ÉTALONNAGE DES STATIONS DE POMPAGE ET SYSTÈME DE MESURES DE DÉBIT DE LA STEP POUR L'ANNÉE 2018**

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Appuyé de monsieur Yves Legault**

Et unanimement résolu d'octroyer le contrat relatif à deux (2) campagnes de mesures de débits et charges et étalonnage des stations de pompage et systèmes de mesures de débit de la STEP pour l'année 2018 à EnviroServices pour une somme de 21 735 \$ plus les taxes applicables, selon les termes et clauses techniques du cahier des charges.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

**Résolution RT 027-02-2018**

**4.8 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUFLANTES**

**Il est proposé par monsieur Yves Legault**

**Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise APG Neuros aux fins de procéder à la vérification et l'entretien des quatre soufflantes et d'autoriser une dépense d'au plus 4 000 \$, plus les taxes applicables à cette fin.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

**Résolution RT 028-02-2018**

**4.9 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX, À LA FIRME AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU, POUR L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour l'année 2017 a été exécuté à la satisfaction de la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat initial, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, était d'une durée de un (1) an renouvelable jusqu'à deux (2) années supplémentaires avec un ajustement des prix à l'indice des prix à la consommation (IPC) ;



**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Appuyé de monsieur Yves Legault**

Et unanimement résolu de renouveler le contrat d'exploitation de la station d'épuration des eaux, à la firme Aquatech, société de gestion de l'eau, pour l'année 2018, pour une somme de 24 410.20 \$, plus les taxes applicables incluant l'ajustement relatif à l'indice des prix à la consommation.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-445.

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution RT 029-02-2018**

**6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par monsieur Yves Legault**

**Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h12.

---

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU  
PRÉSIDENT

---

STÉPHANE GIGUÈRE  
SECRÉTAIRE